

créance à titre chirographaire ou privilégié??

Par **mireille32**, le **21/01/2007** à **12:06**

Bonjour,

En tant que particulier, j'ai bénéficié d'acompte de l'anah pour améliorer une habitation, si j'ai une créance à déclarer vis à vis d'une entreprise en liquidation, je rentrerais créancier à titre chirographaire ou privilégié???

Merci pour votre réponse.

Mireille

Par **cirdess**, le **23/01/2007** à **17:38**

Personnellement, je ne vois pas la garantie particulière dont vous pourriez bénéficier.

Soyez bien consciente que si votre maître d'oeuvre est mis en liquidation, son actif risque d'être rapidement englouti par ses salariés.